

La centrale d'enrobés de Sart-Bernard «pas remise en cause» par le refus communal

Le conseil communal d'Assesse a refusé la suppression d'un chemin communal devant faire partie de la zone de construction de la centrale à enrobés voulue par Les Enrobés Namurois à Sart-Bernard. Une victoire pour les riverains farouchement opposés au projet et un frein pour les porteurs du projet, qui souhaitent analyser les arguments communaux avant de se prononcer sur la suite.

Le conseil communal d'Assesse réuni ce lundi soir a décidé de ne pas céder le sentier communal traversant le Bois Robiet. Il s'agit d'une décision importante puisqu'elle met un frein au projet de centrale d'enrobés défendu par « Les Enrobés Namurois », société formée par les entreprises Nonet et Sotraplant. Celle-ci souhaite, pour rappel, construire son projet dans le village de Sart-Bernard, le long de la N4, et notamment sur le sentier concerné.

Le projet est, de longue date, fortement rejeté par les riverains et par la commune, qui a donc montré ce lundi son intention de ne pas laisser ce projet s'implanter sur son territoire. « Il s'agit d'une première étape seulement, puisque le demandeur a besoin de la suppression de ce chemin pour pouvoir construire », rappelle le bourgmestre Jean-Luc Mosseray. « La commune a décidé de garder sa ligne de conduite, et marque sa volonté de montrer son opposition. Pour nous il n'y avait pas de raison de supprimer ce chemin. Il n'y a pas eu d'hésitation, ce projet n'a pas lieu d'être à cet endroit précisément. »

Des dons pour financer l'avocat des groupes de riverains

Le bourgmestre compte continuer à défendre le point de vue assessois jusqu'au bout. « Nous avons les bases, en nous entourant d'avocats et de spécialistes, donc notre dossier tient la route. Je ne comprends pas bien cet entêtement, qui pourrait leur porter préjudice au final, même si je comprends qu'ils défendent leur projet. S'ils avaient tenté directement de construire leur usine dans un lieu adéquat, ils l'auraient sans doute déjà. »

Du côté des riverains, on défend évidemment la même chose. « On ne laissera pas ce projet s'implanter là, alors qu'il y a des friches industrielles et des zonings industriels qui sont demandeurs de ça », clame Maurice Goethals, du collectif citoyen N931. « Nous allons désormais introduire une demande à la commune pour faire reconnaître deux chemins dans le même bois, qui sont utilisés par la population mais qui figurent aussi sur la zone de construction de Nonet et Sotraplant. C'est un élément nouveau pour le dossier car cela pourrait mener à une procédure similaire. »

Les groupes de riverains ont obtenu le soutien d'un avocat spécialisé pour les aider dans leur procédure. « Nous avons fait appel aux dons car les procédures de recours ne sont pas gratuites, et les gens ont répondu suffisamment pour que nous puissions assumer. Nous les rembourserons si le projet s'arrête là. »

Le demandeur en attente des arguments communaux

Une probabilité qui ne se produira que si les Enrobés Namurois n'introduisent pas un recours auprès du ministre Borsus. La société attendait de recevoir les arguments précis de la commune avant de se prononcer sur la suite à donner. « Nous avons quinze jours pour introduire un recours à partir du moment où on reçoit la notification officielle de la commune sur sa décision », indique Aurélien Nonet, l'un des porteurs du projet. « Nous attendons de voir comment c'est présenté, car nous ne souhaitons pas aller à l'encontre de décisions justifiées. Cette décision, qui ne nous a pas surpris, ne remet en tout cas pas en cause notre volonté de mener le projet à son terme. Je rappelle que nous n'avons pas l'intention de nous approprier de la surface publique et que nous sommes ouverts à la mise en place de solutions pour la mobilité douce qui souhaiterait emprunter ce passage. »

Avec cette décision du conseil communal, il faudra probablement désormais attendre quelques semaines pour découvrir le prochain chapitre du dossier de la centrale d'enrobés de Sart-Bernard.

Kevin Colard